

EXTRAIT DU RECOMPTEDU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 23 octobre 2023**Délibération : N° 38/2023**

L'an deux mille vingt trois le Lundi 23 Octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Jessica DAVID - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Pierre PRADILLON - Magalie LOBGEAIS - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES (présent à compter du point n°3 de l'ordre du jour)

Absent(s) :

Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M LEONARD Hervé

Vente foin. Zone du Trieu**DELIBERATION**

Le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par M. ROUGIE Jérôme, agriculteur à AYNAC, qui serait intéressé par la vente du foin des parcelles de la zone du Trieu, propriétaire de la commune. Il est précisé que cette vente avait déjà été accordée l'année précédente au profit de la même personne, moyennant la somme de 900 Euros.

DECISION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 27 octobre 2023
Reçu en Préfecture
le 27 octobre 2023
Publié ou notifié
le 27 octobre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 046-214600124-20231023-VENTEFOIN-DE

En Mairie, le 23 octobre 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND



Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 23 octobre 2023

Délibération : N° 37/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 23 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Jessica DAVID - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Pierre PRADILLON - Magalie LOBGEAIS - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES (présent à compter du point n°3 de l'ordre du jour).

Absent(s) :

Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M LEONARD Hervé

Grand Figeac: rapport annuel sur le prix et qualité (RPQS) du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Exercice 2022

DELIBERATION

Le Maire indique que chaque conseiller municipal a été destinataire de ce rapport annuel 2022.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à la majorité ce rapport annuel 2022 sur le prix et qualité (RPQS) du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC).

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 29/10/2023

ID : 046-214600124-20231023-RPQS-DE

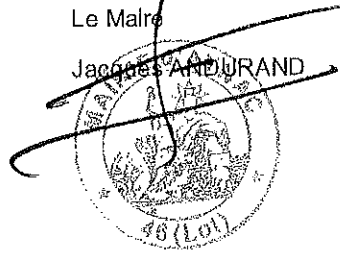
Emis et rendu exécutoire
le 27 octobre 2023
Reçu en Préfecture
le 27 octobre 2023
Publié ou notifié
le 27 octobre 2023

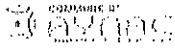
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 23 octobre 2023

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 046-214600124-20231023-CFU-DE

EXTRAIT DU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 23 octobre 2023

Délibération : N° 36/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 23 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Jessica DAVID - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Pierre PRADILLON - Magalie LOBGEAIS - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES (présent à compter du point n°3 de l'ordre du jour).

Absent(s) :

Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M LEONARD Hervé

Candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique

DELIBERATION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'**expérimenter un compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

L'article 145 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ouvre une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU. Les collectivités volontaires sous référentiel M57 et dématérialisant leurs documents budgétaires pourront candidater via un formulaire en ligne, dont le lien est mis à disposition par leur comptable public, jusqu'au 30 juin 2023 pour expérimenter le CFU sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

L'expérimentation se déroulera en trois vagues :

- la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023 ;
- la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes des communes pour les élus citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

DECISION

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire :

- à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique
- à signer tout autre document relatif à l'expérimentation du Compte Financier Unique.

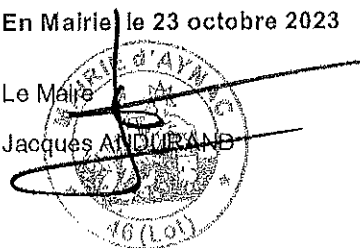
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
 le 27 octobre 2023
 Reçu en Préfecture
 le 27 octobre 2023
 Publié ou notifié
 le 27 octobre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie le 23 octobre 2023

Le Maire
 Jacques ANDURAND



Commune de AYNAC
PLACE DU FOIRAIL
46120 AYNAC

Département LOT
Arrondissement FIGEAC
Canton SAINT-CERE

Séance du 23 octobre 2023

Délibération : N° 35/2023

L'an deux mille vingt trois le Lundi 23 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation du Conseil : 06 octobre 2023

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Damien POUJADE - Jessica DAVID - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Pierre PRADILLON - Magalie LOBGEAIS - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES (présent à compter du point n°3 de l'ordre du jour).

Absent(s) :

Excusée : Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M LEONARD Hervé

Réalisation d'un projet de fresque murale artistique à l'ancien lavoir

DELIBERATION

Le Maire rappelle que la commission extra-municipale avait présenté au conseil municipal le projet de fresque murale à l'ancien lavoir.

Le principe de la réalisation d'une telle fresque a été validé sous réserve de connaître les conditions financières.

A ce titre, la commission extra-municipale a pris contact avec l'Association Histoires Peintes domiciliée à Merville (31330). Cette dernière a joint à son devis un dossier de presse mentionnant les projets réalisés en France dont celui du Collège de Gramat récemment exécuté en 2023.

Le devis proposé par cette association pour notre projet de fresque murale sur le site de l'ancien lavoir s'élève à 3545 Euros TTC.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 27 octobre 2023
Reçu en Préfecture
le 27 octobre 2023
Publié ou notifié
le 27 octobre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures,
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 23 octobre 2023

Le Maire

Jacques ANDURANG

